Avis de santé publique

Rappel de diverses marques de croûtes à tartes et croûtes à tartelettes en raison de la bactérie *E. coli* O121

2 mai 2017
Iqaluit (Nunavut)

Le ministère de la Santé informe la population d'un rappel concernant diverses marques de croûtes à tartes et croûtes à tartelettes en raison de la bactérie *E. coli* O121.

Diverses marques de croûtes à tartes et croûtes à tartelettes font l'objet du rappel, incluant les marques suivantes : Sans nom, Great Value, Appel Valley et Western Family. Une liste complète des produits rappelés, des codes de produit et des dates de consommation recommandées peut être consultée sur le site Web de l'ACIAA à : http://www.inspection.gc.ca/about-the-cfia/newsroom/food-recall-warnings/complete-listing/2017-04-25/fra/1493171120459/1493171123038.

Les produits faisant l'objet du rappel comprennent notamment :

- Sans nom : Croûtes à tarte profondes, 380 g, dates « meilleur avant » le 24 nov. 2017 et le 1er déc. 2017, CUP 0 60383 05599 8.
- Sans nom : Croûtes à tartelettes sucrées, 570 g, dates « meilleur avant » le 1er déc. 2017 et le 8 déc. 2017, CUP 0 60383 10429 0.
- Sans nom : Croûtes à tartelette, 570 g, dates « meilleur avant » les 28 nov. 2017, 29 nov. 2017, 5 déc. 2017, 19 déc. 2017 et 20 déc. 2017, CUP 60383 68840 0.
- Great Value : Croûtes à tarte profondes, 380 g, dates « meilleur avant » le 24 nov. 2017 et le 1er déc. 2017, CUP 6 28915 08589 1.
- Great Value : Croûtes à tartelette, 228 g, date « meilleur avant » le 21 déc. 2017, CUP 6 28915 08590 7.
- Great Value : Croûtes à tartelette, 570 g, dates « meilleur avant » les 29 nov. 2017, 30 nov. 2017 et 6 déc. 2017. CUP 6 28915 08591 4.
- Apple Valley : Croûtes à tartelette sucrées de 2 po, 640 g, date « meilleur avant » le 24 nov. 2017, CUP 6 87415 17100 8.

- Apple Valley : Croûtes à tartelettes de 3 po, 570 g, date « meilleur avant » le 30 nov. 2017 et le 9 déc. 2017, CUP 6 87415 17103 9.
- Western Family : 12 croûtes à tartelettes, 228 g, date « meilleur avant » le 7 déc. 2017, CUP 6 0 62639 30952 7.

Vous devez jeter tout produit faisant l'objet d'un rappel ou le rapporter à l'endroit où vous l'avez acheté.

Les aliments contaminés par la bactérie *E. coli* O121 ne présentent pas nécessairement d'altération visible ni d'odeur suspecte, mais peuvent quand même vous rendre malade. Les symptômes possibles sont les suivants : nausées, vomissements, crampes abdominales plus ou moins aiguës et diarrhée aqueuse ou sanguinolente. Dans les cas graves, certaines personnes peuvent souffrir de convulsions ou d'un accident vasculaire cérébral tandis que d'autres peuvent avoir besoin de transfusions sanguines et de dialyse. Dans certains cas, les dommages causés aux reins sont permanents. La maladie peut même causer la mort. Si vous croyez avoir été malade après avoir consommé un produit visé par un rappel, communiquez avec le centre de santé de votre collectivité.

Pour plus de renseignements, appelez l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 1 800 442-2342 ou visitez le site www.inspection.gc.ca. Abonnez-vous aux avis de rappel à http://inspection.gc.ca/francais/util/listserv/listsubf.shtml.

###

Renseignements aux médias :
Nadine Purdy
Gestionnaire des communications par intérim
Ministère de la Santé
867-975-5712
npurdy@gov.nu.ca